

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 septembre 2026

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : Séverine AUDAS, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Mégane FERREIRA, Didier HENGY, Jean-Michel HOCHABAEFF, Séverine HUYGHE, Maxime LABELLE, Annie LAZAM, Zacharie LECOMPTE, Hervé LINA, Françoise OLLIVIER, Roxane REMY, Corina RIZA, Katia SALMON, Arnaud STRICOT

Étaient absents représentés : Cédric GERARD donne pouvoir à Victor DE SOUSA
Ugo RODRIGUES donne pouvoir à Maxime LABELLE
Sébastien TOUYAROU donne pouvoir à Hervé LINA

Secrétaire de séance : Virginie de ARAUJO - auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2026-43 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, par trois abstentions (Séverine HUYGHE, Hervé LINA et Sébastien TOUYAROU représenté par Hervé LINA) et seize voix pour des membres présents et représentés, **APPROUVE** le règlement du conseil municipal.

Délibération n°2026-44 – Ajout de tarifs communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les tarifs communaux ci-contre.

Délibération n°2026-45 – Admission en créance éteinte d'un produit irrécouvrable

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'admettre en créance éteinte le titre de recette ci-joint pour un montant de 200 euros.

Délibération n°2026-46 – Don de parcelles à la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'accepter la cession à titre gracieux des parcelles ZA40 et ZA117 au profit de la commune.

Délibération n°2026-47 – Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
INSTITUE la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2027.

Délibération n°2026-48 – Adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement, à hauteur de 577 € pour l'année 2026,

 Le Maire
Maxime LABELLE